



Monsieur le Maire souligne enfin que l'équipe du musée municipal travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de restauration pluriannuel. Celui-ci définit les nécessités en termes de restauration d'objets actuellement conservés au Musée d'Histoire et d'Archéologie du pays d'Apt, pour l'ensemble des matériaux concernés (céramique, métal, pierre, verre, peinture...). Pour l'année 2014, le musée propose de poursuivre la restauration d'un lot lapidaire, dont le principe a été validé par la commission scientifique régionale pour les restaurations en 2013, et qui a débuté sur l'exercice 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention d'un montant de 4000 € (quatre mille euros) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France pour la restauration des œuvres du musée municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**CONFIRME**, la décision de poursuivre la campagne de restauration des stèles conservées au musée municipal, ayant reçu un avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France.

**DIT**, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'article 2316, chapitre 6000, de l'exercice budgétaire 2014 (restaurations).

**AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 4000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**